

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

=====  
**MAIRIE DE SAINT-PERREUX**  
=====

**Tél. : 02.99.71.19.81**

**Fax : 02.99.72.17.94**  
=====



**CONSEIL MUNICIPAL**  
=====

**SEANCE du 13 mai 2014**  
=====

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*  
=====

**DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**PRESENTS** : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoint, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Joëlle GUIMARD, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :**

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**PRESENTS : 15**

**VOTANTS : 15**

**DATE DE LA CONVOCATION : 3 mai 2014**

*Mme Stéphanie GUITTON a été élue secrétaire de séance*

***DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :***

***MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 8 AVRIL 2014***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 8 avril dernier, le Conseil Municipal a décidé de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Cependant, par courrier en date du 22 avril 2014, Mr le Préfet nous a fait part que la rédaction du paragraphe 4, n'était pas conforme et que cette décision méritait d'être modifiée. En effet, il s'avère que celle-ci fait référence à l'ancienne rédaction du CGCT (art. L2122-22 4°). Or, la loi n°2009-179 du 17/02/2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés, a supprimé les mentions « *d'un montant inférieur à un seuil défini par décret* » et « *qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %* ». Il en résulte que le maire peut désormais recevoir délégation du Conseil Municipal pour prendre toute décision relative aux marchés, sans limitation de montants, et pour les avenants, quel que soit le pourcentage d'augmentation de ceux-ci. Par ailleurs, l'article L2122-22 4° du CGCT n'interdit pas à un Conseil Municipal de limiter le champ de la délégation à un montant déterminé (HT).

Ainsi, après un nouveau débat au sein de l'assemblée, les élus décident, à l'unanimité, de modifier la précédente délibération comme suit :

4 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

En conséquence, le Conseil Municipal doit proposer une liste de 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Outre le Maire, Président, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants seront désignés par le directeur des services fiscaux de Vannes, parmi les 2 listes proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire les propositions suivantes :

N° d'ordre	Nom et Prénom	Profession	Adresse
<b>▪ Commissaires titulaires</b>			
1.	BODIGUEL Charles	Retraité	14 Le Pâtis
2.	THÉOU Marie-Thérèse	Comptable	8 rue de la Chesnaie
3.	DESNÉE Michel	Retraité	54 Rue de l'Oust
4.	GUILLEVIC Richard	Enseignant	6 Rue de la Cotardaie
5.	GUITTON Stéphanie	Chargée de communication	44 La Graë
6.	KERVADEC Patrice	Responsable magasin	30 La Graë
7.	TROCHET Christiane	Educatrice sportive	54 rue de l'Oust
8.	NIEL Gérard	Retraité	43 La Graë
9.	MOTEL Michel	Applicateur de produits	6 La Vérie
10.	LANOË Catherine	Intérimaire	18 rue de la Cotardaie
11.	BODIGUEL Jean-Luc	Agent communal	74 rue d'Allaire
12.	RIVIERE Joseph	Commerçant retraité	Rue de Codilo 35600 REDON
<b>▪ Commissaires suppléants</b>			
1.	FRADIN Jean-Jacques	Chiropracteur	6 rue d'Allaire
2.	GUIMARD Joëlle	Analyste informatique	5 impasse du Péré
3.	LERAI Gildas	Responsable automatisation	42 rue d'Allaire
4.	LAMBERT Karine	Directrice ALSH	13 rue Sous le Bois
5.	NOIREAULT Lucie	Coach professionnel	11 La Graë
6.	THÉOU Patrice	Mouliste	6 Le Bois Hervé
7.	BLANCHARD Michel	Artisan retraité	22 place de l'Église
8.	ROYER Alexis	Retraité	16 le Champ Fleury
9.	BRETON Marc	Retraité d'un bureau d'études	56 rue d'Allaire
10.	GICQUELET Nathalie	Secrétaire comptable	14 rue de la Sablière
11.	JARNIER Jean	Technicien de maintenance	17 La Monneraie
12.	RETIERE Gilles	Retraité	53 rue de la Méthode 44000 NANTES

### **CCPR – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que la loi de finances rectificative pour 2010 n°2010-1658 du 29 décembre 2010 codifiée à l'article 1650A du Code Général des Impôts rend obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour les établissements publics de coopération intercommunale levant la fiscalité professionnelle unique. Cette commission intercommunale

se substitue aux commissions communales des impôts directs des communes membres de l'EPCI pour ce qui concerne les locaux commerciaux et les biens divers.

La commission est composée de 11 membres : le Président de la Communauté de Communes et 10 commissaires.

Il appartient au Conseil Communautaire, sur proposition de ses communes membres, de dresser une liste des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre mais contribuables sur le territoire).
- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre mais contribuables sur le territoire).

Les personnes proposées doivent remplir les conditions édictées par l'article 1650 du Code Général des Impôts :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Etre âgé de 25 ans ou plus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre « familiarisés avec les circonstances locales » et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou de ses communes membres.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes demande au Conseil Municipal de proposer une personne susceptible de devenir commissaire titulaire et une personne susceptible de devenir commissaire suppléant.

En conséquence, le Conseil Municipal propose à l'unanimité :

	<b>Nom, Prénom</b>	<b>adresse</b>	<b>profession</b>	<b>nationalité</b>	<b>Catégorie de contribuable</b>
1	DE GUIBERT Édouard	43 rue du Clos de Ressac 56350 ST-PERREUX	Artisan	Française	TH TFB TFNB TP
2	GICQUEL Jean-Luc	12 place de l'Église 44100 NANTES	Artisan	Française	TH TFB TFNB TP

#### ***CCPR – Commission Locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) :***

Monsieur le Maire indique aux membres en présence que, par délibération en date du 17 avril dernier, le Conseil Communautaire a fixé la composition de la Commissions Locale d'Évaluation des Transferts de Charges à un représentant titulaire et un suppléant par communes. Le rôle de cette commission est d'évaluer le transfert des charges des communes vers la CCPR.

Après concertation les élus décident, à l'unanimité, de nommer :

- Lionel JOUNEAU, Titulaire
- Charles BODIGUEL, Suppléant

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU GRAND SITE NATUREL DE LA BASSE VALLÉE DE L'OUST (SMAGSNBVO)**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune et un suppléant, auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement du Grand Site Naturel de la Basse Vallée de l'Oust.

Après concertation les élus décident de nommer :

- Mr Lionel JOUNEAU et Mr Patrice KERVADEC, Titulaires
- Mme Stéphanie GUITTON, Suppléant

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – CRÉATION D'UNE COMMISSION**

Monsieur le Maire expose aux élus que le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 et pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, impose aux communes d'élaborer un plan communal de sauvegarde qui définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention.

Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations

Afin d'engager une réflexion pour l'instauration d'un tel document, Monsieur le Maire propose de créer une commission.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition et en désigne les membres suivants :

<b>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</b>	<u>DESNÉE Michel</u> GUIMARD Joëlle.	GUILLEVIC Richard LERAI Gildas
--	---	-----------------------------------

## **CABLAGE INFORMATIQUE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la mairie a été construite, il y a de cela plusieurs années, et que le réseau informatique et téléphonique ne répond plus aux évolutions et aux nécessités des services administratifs, d'animation et des élus.

En conséquence, Mr le Maire propose d'effectuer des travaux de câblage dans ce bâtiment, en créant ainsi 14 prises réseau de type informatiques et téléphoniques dans les différentes pièces, pour un coût total de 1 645.00€HT

Après concertation, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire. Cette dépense sera imputée à la section Investissement du budget communal.

## **MEDAILLES COMMUNALES**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la mairie ne dispose pas actuellement de présents symbolisant la commune, qu'elle pourrait remettre à certaines personnes en guise de récompense ou de remerciement, dans le cadre de distinctions honorifiques ou de situations exceptionnelles. Afin de pallier à cela, il propose d'envisager l'achat de médailles représentant le blason communal.

Cette proposition suscite le débat au sein de l'assemblée qui se prononce en faveur d'une consultation de fournisseurs, par 12 voix Pour et 3 Abstentions.

## **TERRAIN SCNF – LES 4 CHEMINS**

Monsieur le Maire faire part aux élus de la proposition de vente émise par la Société des Réseaux Ferrés de France, d'une parcelle sise au lieudit Les 4 Chemins, d'une superficie de 1320 m<sup>2</sup>, au prix de 396€.

Il demande à l'assemblée si un projet de jardin partagé ou autre peut être envisagé sur ce terrain.

Après échange des vues, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'acquisition de cette parcelle, par 10 voix Contre et 5 Pour.

## **ACHAT DE 2 ASPIRATEURS**

Monsieur le Maire communique aux élus l'information émise par les agents chargés de l'entretien des bâtiments, sur l'urgence de remplacer 2 aspirateurs qui ne fonctionnent plus.

Les élus approuvent cette acquisition au prix de 290€HT l'unité, qui sera inscrite à la section Investissement du budget communal.

\*\*\*\*\*

## **INFORMATIONS**

### **Présentation du budget**

**Représentations à la CCPR:** Monsieur le Maire communique le nom des délégués communaux dans chacune des commissions intercommunales :

Commission 1 – Développement des Entreprises – Françoise BOUSSEKEY :	Lionel JOUNEAU
Commission 2 – Aménagement – Bernard LEBEAU :	Lionel JOUNEAU
Commission 3 – Tourisme – Yannick BIGAUD :	Patrice KERVADEC
Commission 4 – Insertion par l'activité économique – Michel PIERRE :	Marie-Thérèse THÉOU
Commission 5 – Finances – Louis LE COZ :	Marie-Thérèse THÉOU
Commission 6 – Environnement – Yvon MAHÉ :	Michel DESNÉE
Commission 7 – Plans d'eaux et Rivières – Yvon MAHÉ :	Charles BODIGUEL
Commission 8 – Petite enfance et Santé – Yvette ANNÉE :	Stéphanie GUITTON
Commission 9 – Bâtiments et Patrimoine communautaire – Marcel BOUVIER :	Charles BODIGUEL
Commission 10 – Voirie – René RIAUD:	Michel DESNÉE
Commission 11 – Culture – Pascal DUCHÊNE:	Patrice KERVADEC
Commission 12 – Piscines et activités de plein air- Christophe ROYER :	Charles BODIGUEL
Commission 13 – Mutualisation – Michel RENOUL:	Lionel JOUNEAU
SCOT : Marie-Thérèse THÉOU (Titulaire) et Lionel JOUNEAU (Suppléant)	
Mission Locale : Lionel JOUNEAU (Titulaire) et Marie-Thérèse THÉOU (Suppléante)	

**CCPR:** Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le lundi 2 juin à 18h00 à la salle socioculturelle de Saint-Perreux. Le nombre important de délégués communautaires (plus de 60) induit désormais de se réunir dans des salles suffisamment dimensionnées. Cette séance est publique, ainsi tous les élus et les habitants peuvent y assister.

**Commissions municipales :** Monsieur le Maire rappelle les modalités de fonctionnement des commissions ainsi que leur rôle de réflexion et d'échanges entre les membres qui les constituent, avec pour finalité la présentation de projets discutés et décidés en Conseil Municipal. Aucune décision n'est prise en commission, ainsi, aucun échange n'a lieu d'être communiqué à la population avant de l'être à l'ensemble du Conseil.

**Cale de mise à l'eau :** les travaux devraient débuter début juillet, après la période de reproduction de la loutre. La commission est constituée de Charles BODIGUEL et de Michel DESNÉE pour la partie travaux. Elle sera complétée par Christiane TROCHET et Lucie NOIREAULT pour la partie Embellissement du site.

PLU : Mr Alain GUYON a été désigné Commissaire Enquêteur par le Tribunal administratif de RENNES pour l'enquête publique du PLU. Il tiendra 4 permanences en mairie :

- Lundi 26 mai 2014 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 12 juin 2014 de 14h00 à 17h00
- Samedi 21 juin 2014 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 25 juin 2014 de 14h00 à 17h00

Terrain « Feu de St Jean » : Le site est éclairé par deux projecteurs dont un ne fonctionne plus et qu'il faut donc changer. Un seul devis est présenté. Eu égard à l'importance du prix, les élus suggèrent de se renseigner auprès des entreprises travaillant avec le SDEM (SADER ou INEO) ou de la ville de Redon.

Illuminations de Noël : Une rencontre avec un fournisseur est prévue le vendredi 30 mai à 16h. L'idée d'un contrat de location plutôt qu'une acquisition est avancée.

WC mobiles : Depuis plusieurs années, la commune fait installer des wc mobiles à côté du cimetière de l'Oust. Ce site, accueillant nombre de pêcheurs et de touristes pendant la période estivale, est dépourvu de sanitaires. Ainsi, cette année, c'est l'entreprise ECO WC qui est retenue au prix de 496€HT pour 4 mois, incluant une vidange mensuelle.

Téléphone portable : Mr le Maire rappelle le projet d'acheter un téléphone portable supplémentaire avec un abonnement basique, qui servirait aux astreintes de week-end pour le Maire et les adjoints, ainsi qu'au secrétariat de la mairie en semaine. Les élus renouvellent leur accord de principe.

Garderie : Il est émis l'idée d'acheter du matériel extérieur qui servirait aux beaux jours, à savoir : des jeux, une table, des bancs, etc. Mr le Maire précise que l'entreprise MOUCHY – CARABEAU nous a déjà fourni gratuitement des jeux : ballons, raquettes, plots, clubs en plastiques.

Restaurant scolaire : Il est nécessaire d'envisager de réunir la commission avant juin.

Rythmes scolaires : La commission a repris l'avant-projet élaboré par l'ancienne municipalité et souhaiterait y apporter une modification : organiser les TAP par niveaux de classe, les 2 écoles ensemble, sur 2 après-midi. Cette proposition sera suggérée aux enseignants et aux représentants des parents d'élèves, lors de leur prochaine rencontre du 15 mai.

Par ailleurs, plusieurs démarches auprès de différents partenaires sont en cours, et notamment concernant l'organisation du mercredi après la classe. La commune de Saint-Vincent a émis un accord de principe pour l'accueil d'éventuels pérusiens au sein de sa cantine puis de son centre de loisirs. Les Taxis Chapin ont également accepté un éventuel transport des élèves de Saint-Perreux vers Saint-Vincent après la classe.

Concernant l'aide aux devoirs, il semble préférable d'envisager un encadrement par des agents communaux plutôt que par des bénévoles. Un CAE pourrait être contracté.

Repas du CCAS : Ce repas a rassemblé 95 convives. Le traiteur de St Jean La Poterie a confectionné le repas tandis que les Gad'Glénac assuraient l'animation bénévolement. L'année prochaine, ce rendez-vous a été fixé au dimanche 29 mars.

Club de l'amitié : Mme Marguerite BLANCHARD, trésorière de l'association, prend le relai en l'absence d'un président, en attendant le renouvellement du bureau début septembre. Elle souhaiterait la dynamiser en attirant de nouveaux adhérents, de jeunes retraités.

ARIC : Organisme de formation à destinations des élus auquel la commune est adhérente. Le programme 2014 est distribué aux conseillers. Des crédits sont prévus au budget pour la formation des élus.

Commission informations : Mme Anne-Sophie RÉGENT intègre l'équipe en tant que membre extra communal (la commission attend la réponse d'un autre membre).

Par ailleurs, une boîte mail a été créée : [info.assos.stperreux@gmail.com](mailto:info.assos.stperreux@gmail.com) . Cette adresse est à communiquer largement aux associations ainsi qu'à toute personne désireuse de diffuser une information sur le site ou dans les éditions communales.

Commission Embellissement : Mr François CRETTE intègre l'équipe en tant que membre extra communal (la commission en recherche un supplémentaire).

La commission rappelle qu'elle est ouverte à toutes les suggestions possibles, qu'elles viennent de la population, des élus ou des agents. Elle sollicite d'ailleurs des retours d'information de la part des élus suite à la distribution de Flashs.

\*\*\*\*\*

### DATES A RETENIR

Mercredi 14 mai à 19h30 : Réunion Rendez-Vous d'Été  
Jeudi 15 mai à 18h00 : Commission Rythmes scolaires  
Dimanche 25 mai : Elections européennes  
Du 26 mai au 25 juin : Enquête publique pour le PLU  
Lundi 26 mai à 18h00 : Commission Restaurant scolaire  
Lundi 26 mai à 19h30 : Commission Rythmes scolaires  
Mardi 27 mai à 20h00 : Commission Voirie  
Mardi 27 mai à 19h45 : Commission Information  
Lundi 2 juin à 18h00 : Conseil Communautaire à la salle socioculturelle  
Samedi 7 juin à 10h00 : Commission Internet  
Jeudi 19 juin à 9h30 : Commission Cale (Travaux)  
Fin juin – début juillet : prochain CM